



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET
DE LA FORÊT



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS



CENTRE REGIONAL DE LA
PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE DE CORSE

Département Santé des Forêts Région CORSE

COMPTE RENDU DE LA REUNION REGIONALE POUR LE BILAN D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2015

Du 28 janvier 2016
à CORTE

Correspondants Observateurs régionaux :

2AC 01	CERATI Orso
2BD 02	CAZAUX Damien
2BD 01	TASTEVIN Luc
2BO 01	LECOQ Jacques
2AO 03	BANCHI Marco
2AD 03	AUDIBERT Marc

Ordre du jour de la réunion :

- 1)- Principaux faits marquants de l'année
 - 2)- Perspectives pour l'année 2016
-

Le Département Santé des Forêts développe sa stratégie sur trois axes :

- Axe 1 : Les suivis spécifiques ;
- Axe 2 : La surveillance du territoire (notamment les organismes invasifs) ;
- Axe 3 : La veille sanitaire.

Les Correspondants Observateurs de la région Corse interviennent selon ces trois axes en plus des notations sur les placettes du réseau RSSDF (9) et du Réseau National de suivi à long terme des ÉCOsystèmes FORestiers (2). Leurs activités sont exposées dans ce compte-rendu.

1. Principaux faits marquants de l'année :

1.1. Climat :

L'année 2015 a été particulière chaude sur l'ensemble des différentes saisons. On note des écarts à la normale compris entre +0.7° en hiver et +2.25° en été. Des records de chaleur ont été battus en juillet (36.3°)

La pluviométrie a été irrégulière selon les secteurs de l'île. Une période de sécheresse a débuté vers le 15 avril pour perdurer jusqu'au 15 septembre (5 mois):

- Côte Ouest : précipitations déficitaires en hiver suivies d'un printemps et été très secs avec une reprise de la pluviométrie à partir de mi-septembre. Les précipitations ont été déficitaires sur la côte ouest pour toute la saison de végétation (-37%),
- Côte Est : cumuls proches des normales en hiver suivis également d'une très forte sécheresse jusqu'en mi-septembre. Il y a peu ou pas de déficit sur la partie orientale.

On note des coups de vent fort, le 5 et 6 mars avec des pointes de 120 à 170 km/h, ayant occasionné des chablis sur l'ensemble de l'île. De forte précipitation en 24h (110 et 243mm) se sont produites dans le cap et la Castagniccia.

1.2. Synthèse de l'état de santé des principales essences forestières corse :

Tableau 1 : état de santé des principales essences forestières de la région




<i>Indicateurs de la santé des principales essences régionales</i>	<i>Principales essences de la région</i>	<i>% SFT*</i>	<i>Etat de santé de l'essence</i>	<i>Principaux problèmes rencontrés et niveau de l'enjeu</i>
	Pin Laricio	7%		Processionnaire du pin
	Pin maritime	10%		Processionnaire du pin Cochenille du pin
	Hêtre	5%		
	Chêne vert	41%		Défoliateurs (Bombyx disparate /Cap Corse)
	Chêne liège	8%		Défoliateurs Dépérissement
	Chêne blanc	3%		Altise du chêne
	Châtaignier	7%		Chancre Cynips

(*) SFT : surface forestière totale

Code couleur :	Etat de santé de l'essence	Niveau de l'enjeu de chaque problème
	médiocre	fort
	moyen	moyen
	bon	faible

Tableau 2 : évaluation de l'intensité des principaux problèmes phytosanitaires forestiers depuis 5 ans

		2011	2012	2013	2014	2015	perspectives 2016
toutes essences	sécheresse						+
résineux	processionnaire du pin						+
	cochenille du pin maritime						+
	autres cochenilles du pin maritime						=
	champignon des aiguilles (<i>Dothistroma sp</i>)						+
	armillaire sp						=
	<i>Sphaeropsis sapinea</i>						=
	scolytes sp						+
feuillus	défoliateurs précoces						=
	cynips du châtaigniers						=
	capricorne asiatique						=
	Bombyx disparate						+
	Altise du chêne						=
	Graphiose de l'orme						=

	problème absent ou à un niveau faible
	problème nettement présent, impact modéré
	problème très présent, impact fort

=	stable
+	risque de progression
-	possibilité de régression

1.3. Axe 1 : Les suivis spécifiques

1.3.1. La Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*) :

Rappel : Réseau de placettes Processionnaire : Son objectif est le suivi des populations de la processionnaire du pin lors de notation hivernale par l'estimation du pourcentage d'arbres attaqués et du nombre de nids par arbre.

Estimation par quadrats : Le but recherché est la détection à grande échelle de défoliation par *Thaumetopoea* sur des quadrats géographiquement prédéterminés.

Pour la Corse du Sud, les placettes permanentes situées dans les zones de montagnes ont montré une densité faible à nulle de nids avec des défoliations associées presque inexistantes.

En Haute- Corse quelques nids ont été observés avec défoliations ponctuelles.

Ces différences interannuelles et interzone sont à relier au cycle habituel observé au niveau régional avec un phénomène de diapause biannuelle (météo, peuplements de montagne).

1.3.2. Cochenille du Pin maritime (*Matsucoccus feytaudi*) :

Rappel : Réseau de placettes Cochenille : Les C.O. assurent la notation annuelle de 35 placettes permanentes de suivi des dépérissements sur les pins maritimes. Comme suite au dernier comité de pilotage, il est envisagé de restructurer ces placettes avec celles de l'INRA afin d'optimiser les résultats.

Piégeage : Les C.O. assurent l'implantation et les relevés des pièges pour le suivi de l'extension de l'insecte sur la région durant la période de février à avril.

La campagne de mesure réalisée en février 2015 sur les placettes permanentes en Haute Corse montre une très faible augmentation de la mortalité sur l'ensemble du dispositif.

Le suivi de l'extension du foyer, à l'aide de piège à phéromone, s'est poursuivi en 2015. Si les zones prospectées de Piana, Porto, Fium'orbo et Bavella ne semblent pas colonisées par l'insecte, l'un des nouveaux pièges installés (commune d'Evisa) a capturé 2 males. Après les captures des années précédentes sur Pastricciola et Vero, *Matsucoccus* colonise progressivement le nord de la Corse du Sud, sans symptôme visible pour l'instant.

D'autre part, plusieurs études et thèses semblent démontrer l'efficacité d'un autre prédateur naturel (*Iberorhizobius rondensis*). Cet insecte (une coccinelle Ibérique), strictement inféodé à *Matsucoccus feytaudi* participe à la régulation naturelle du ravageur dans la péninsule ibérique.

La CTC a demandé à l'INRA de poursuivre les dossiers d'autorisation d'introduction d'espèce pour éventuellement permettre la lutte avec *Iberorhizobius rondensis* au niveau national. Cette démarche initiée en 2014 a été poursuivie en 2015.

1.3.3. *Dothistroma* sp. (présence) :

Lors des relevés sur les placettes permanentes de chenille processionnaire du pin, la présence ou non de *Dothistroma* sp. devait être notifiée.

Cette année, la présence du pathogène a été confirmée dans d'autres secteurs non suivis dans le cadre des placettes processionnaires.

1.3.4. Défoliateurs précoces des chênes :

Rappel : Réseau de placettes : Sur les placettes du réseau RSSDF composées en majorité de chênes, les C.O. notent la présence et les dégâts précoces causés par les géométrides et tordeuses.

Estimation par quadrats : Le but recherché est la détermination de l'intensité de la défoliation des chênes par les géométrides et tordeuses sur des quadrats concernés et prédéterminés.

Sur les placettes du réseau RSSDF contenant au moins dix chênes, une notation de printemps des défoliations précoces dues à la tordeuse verte ou aux géométrides a été pratiquée.

Si les défoliations n'ont pas justifié une signalisation sur les quadrats au printemps 2015, la gradation attendue dans la région de Porto-Vecchio n'a pas eu lieu avec des défoliations qui sont restées sporadiques.

Sur le secteur de Figari, des prélèvements de Tordeuse verte ont été réalisés au profit d'un chercheur italien (Guiseppe SERRA, à SASSARI en Sardaigne) qui travaille sur la génétique de cette chenille dans la zone méditerranéenne.

1.3.5. Suivi intensif chêne liège sur un réseau de placettes permanentes.

Rappel : Ce réseau concerne l'ensemble des départements d'aire naturelle du chêne liège (Var, Po, Corse) et est constitué de 30 placettes.

Sur la Corse, 10 placettes ont été réparties sur la suberaie entre la Haute Corse (communes de Borgo, Penta di Casinca, San Giuliano, Poggio Mezzana et Ventiseri) et la Corse du sud (communes de Petreto Bicchisano, Sartène, Figari, Sotta et Porto Vecchio). Ces placettes seront notées et suivies annuellement. La notation est identique au protocole des placettes du réseau RSSDF et se fera à l'automne.

4 critères notés sur 20 arbres dominants :

- 1 – la coloration anormale du houppier, par classe de 10 % ;
- 2 – l'importance de la mortalité de branches dans le houppier, par classe de 10 % ;
- 3 – le déficit foliaire, par classe de 5 % ;
- 4 - les autres facteurs notés, avec les codes PROBLEME et/ou SYMPTOME, sont les problèmes biotiques : champignons (charbon, chancre, polypores...), insectes (défoliateurs, platype, *Cerambyx*, *Coroebus*..).

Localisation des placettes :

- 5 placettes en Corse du Sud (communes de Petreto-Bicchisano, Sartène, Figari, Sotta et, Porto Vecchio).
- 5 placettes de Haute Corse (communes de Borgo, Penta di Casinca, San Giuliano, Poggio Mezzana et, Ventiseri).

Les résultats pour 2015 montrent quelques mortalités, des défoliations ponctuelles et la présence de Charbon de la mère (*Hypoxylon mediterraneum*)

A noter que ce réseau permanent pourra être complété par un suivi ponctuel, sur 3 ans, d'un sous réseau de parcelles levées. L'objectif de ce suivi ponctuel est de voir si des mortalités de chêne-liège sont observées suite aux levées et de connaître le rôle du platype dans ces mortalités. Il est proposé, au printemps, de rechercher des parcelles qui seraient levées en début d'été (auprès des organisations : coopérative en Corse..) et d'installer un protocole de suivi particulier.

Pour venir renforcer ces notations, les placettes de Haute-Corse ont fait l'objet de prélèvements systématiques pour la recherche de *Xylella fastidiosa*. Les analyses de laboratoire sont revenues négatives

1.4. Axe 2 : La surveillance du Territoire (invasifs)

1.4.1. Nématode du pin (*Bursaphelenchus xylophilus*) :

Petit ver microscopique véhiculé par un coléoptère du genre *Monochamus* et xylophage, le nématode s'attaque principalement aux pins mais peut très bien occuper quasiment tous les résineux. Ce suivi se compose de deux modalités :

- Prélèvement sur bois (forêt ou scierie) :

Depuis 2009, les prélèvements annuels ont donné des résultats négatifs.

En collaboration avec la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON), ceux-ci ont été reconduits en 2015 suivant le protocole national sur les deux départements et s'avèrent négatifs sur la région.

- Piégeage :

Le dispositif est complété par un piégeage du vecteur potentiel (*Monochamus gallo-provencialis*) dans les zones « sensibles » (2014 région bastiaises, 2015 région d'Ajaccio). La campagne 2015 n'a révélé aucun résultat positif de présence du nématode en Corse

1.4.2. Cynips du châtaignier (*Dryocosmus kuriphilus*) :

Récemment présent en France, cet insecte envahit très rapidement les châtaigneraies françaises provoquant, par le développement de galles sur les bourgeons (à bois ou à fruits), des dommages importants notamment aux récoltes de fruits (pouvant atteindre 80% de baisse de production).

En 2015, *Dryocosmus kuriphilus*, est présent sur l'ensemble de l'île.

Le premier foyer a été découvert en 2010 au sud de Bastia.

Suite aux dons importants, récoltés par l'interprofession castaneicole auprès de la population, les lâchés de masse de *Torymus sinensis* ont été poursuivis à l'échelle régionale en 2015.

Les résultats d'implantation du *Torymus* sont confirmés. Sur le foyer historique (secteur Campile) les analyses de galles parasitées révèlent un taux de prédation très élevés et en progression.

Ces signes prometteurs semblent se confirmer avec un début de retour de production dans certains secteurs.

De plus, l'Association Régionale d'Expérimentation sur les Fruits et Légumes en Corse (AREFLEC) expérimente localement l'élevage de ce *Torymus*.

1.4.3. Chalarose du frêne (*Chalara fraxinea*) :

Ce champignon est présent depuis 2008 en France et sur les deux principaux frênes (commun et oxyphille) et il provoque le dépérissement des arbres par dessèchement complet des houppiers pouvant conduire à la mort des individus atteints.

Il n'a pas été observé en Corse à ce jour.

1.4.4. Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) :

En 2015, l'aire d'infestation de cet organisme nuisible n'a pas évolué sur le milieu forestier. La surveillance est toujours d'actualité, ainsi que l'information auprès des C.O. si le capricorne venait à être signalé en zone forestière.

1.4.5. *Xylella fastidiosa*

Le premier foyer de *Xylella fastidiosa* **souche multiplex** a été déclaré en juillet 2015 dans le sud de l'île. Très rapidement l'ensemble des prélèvements effectués ont permis de déterminer que l'aire d'infestation de la bactérie était principalement sur le

département de la Corse du Sud. Pour la Haute-Corse, trois aires de foyers ont été détectées, sur la région bastiaise, autour de Ghisonaccia et sur Calvi.

Pour l'année 2015, tous services confondus, 3875 prélèvements ont été réalisés sur la région. Pour le domaine qui nous intéresse, 293 prélèvements concernent directement des essences forestières, à savoir 261 chênes (*Q. ilex*, *Q. suber*, *Q. pubescens*), 26 eucalyptus, 2 frênes, 2 merisiers, 5 noyers, 2 sorbiers. Sur ces essences 2 chênes lièges sont revenus positifs, c'est à dire porteur de la bactérie dans un foyer de Corse du Sud. Les correspondants observateurs du DSF se sont impliqués dans le dispositif de prospection et de lutte, en procédant à 19 prélèvements principalement sur des chênes, ceci malgré le fait qu'il n'y ai pas de protocole spécifique pour le domaine forestier.

1.5. Axe 3 : La veille sanitaire

1.5.1. Armillaire sp. :

Le foyer qui avait été observé et traité par exploitation dans le Niolu (FT de Valduniellu) semble continuer malheureusement son extension. On peut noter la présence de foyers ponctuels sur l'ensemble de l'île.

1.5.2. Bombyx disparate (*Lymantria dispar*) :

Il a été observé un pic de pullulation important sur la pointe nord du Cap Corse, sur les communes de Centuri, Ersa et Rogliano. Un comptage de ponte en décembre laisse présager à nouveau une forte défoliation en 2016.

1.5.3. Autres Cochenille (*Leucapsis*, *Glycaspis*) :

Les foyers de *Leucapsis* des pins restent fortement présents dans les secteurs de Bastelica, Asco, Venaco, Vivario, Ghisoni, Rospigliani, Véro, et du Niolu. Ces attaques ont entraîné localement des défoliations très marquées (supérieures à 60%).

Un Psille (*Glycaspis brimblecombei*) sur eucalyptus a été découvert en plaine orientale en 2012. C'est le 2^{ème} foyer après celui découvert par la FREDON sur Porticcio en 2011. Ce ravageur est un piqueur - suceur pouvant conduire à la mort des hôtes. Le foyer se maintient sur le secteur de Tox.

1.5.4. Platype du Chêne (*Platypus cylindrus*) :

Pas de nouvelles attaques observées en 2015.

1.5.5. Pyrale du tronc (*Dioryctria sylvestrella*) :

Ce lépidoptère est attiré par la résine des pins, il pond ainsi sur l'écorce de pins blessés quel qu'en soit l'origine (biotique ou abiotique). La chenille fore ensuite le bois de l'arbre pendant son développement, une praline de résine blanche à rougeâtre se développe alors au niveau de l'écorce, trahissant sa présence dans le bois.

Il peut donc attaquer des arbres sains blessés et ainsi devenir un ravageur primaire, mais la plupart du temps il se conduit en ravageur secondaire après une attaque de scolytes ou de cochenilles.

Il est présent dans tous les massifs de pins en Corse.

1.5.6. Scolytes :

Les scolytes sont présents de manière sporadique dans l'ensemble des massifs résineux de l'île.

Les CO ont observé des attaques de Sténographe (Valle Mala) et d'Hylesine notamment sur les secteurs de Vivario, Porto Vecchio.

D'une manière générale, les conditions météo clémentes (hiver 2015) ont favorisé le développement de populations déjà présentes.

1.5.7. Pissode :

Forte recrudescence de foyers sur des jeunes peuplements de Pin maritimes dans les secteurs d'altitude (Vivario, Barvella, Verghio, St Eustache, Verde). Les dégâts ont d'abord été constatés en bordure de route puis se sont diffusés par tâches dans les massifs.

1.5.8. *Sphaeropsis sapinea* :

Ce champignon est présent en Corse malgré tout de façon très ponctuelle jusqu'à présent.

Les dessèchements des pousses apicales touchent des sujets de tous âges et de toutes tailles aussi bien en pins Laricio que maritime.

1.5.9. Chrysomèle de l'aulne (*Agelastica alni*) :

Des foyers ont été observés en Plaine orientale et Petreto- Bicchisano avec des défoliations parfois importantes mais sans gravité.

1.5.10. Altise du chêne :

En 2015, persistance de quelques foyers sur l'île.

1.5.11. Galle de l'orme :

Pas d'observations depuis 2013.

1.5.12. Charançon de l'eucalyptus (*Gonipterus scutellatus*) :

Détecté en 2013, il est toujours présent sur les massifs d'eucalyptus de la Plaine orientale en forêt communale de Tox sur des *E. globulus*. Sa présence reste à observer sur d'autres secteurs de l'île : situation inchangée.

1.5.13. Cicadelle pruneuse (*Metatifa prunosa*):

En zone littorale et coteaux, prolifération estivale provoquant un affaiblissement des végétaux en zone ouverte et lisière avec production de miellat de juillet à août.

1.5.14. Cochenilles sp. et pucerons sp. :

Au printemps, présence d'attaques ponctuelles sans dégâts significatifs.

1.5.15. Champignons foliaires :

Pas d'observation significative en 2015.

1.5.16. **Graphiose de l'orme :**

La graphiose de l'orme est toujours active en région Corse. Poursuite des mortalités isolées ou en bosquets.

1.5.17. **Phénomène de décurtation :**

Des phénomènes de décurtation (élagage naturel de jeunes rameaux feuillés du houppier notamment pour lutter contre le dessèchement) sur chêne vert ont été observés sur les deux départements au printemps. Ce phénomène semble redondant.

1.5.18. ***Chryphonectria parasitica*, chancre du châtaignier :**

Quelques chancres actifs dans les vergers de châtaigniers de la commune de Soccia. En 2015, Des nécroses ont été observées et prélevées avec retour négatif.

1.5.19. **Dégâts neige :**

en corrélation avec la météorologie, aucun dégât significatif pour 2015.

1.5.20. **Coup de vent et tempêtes:**

- 5 et 6 mars des vents à plus de 140 km/h ont balayé les reliefs générant de nombreux chablis et volis dans les différentes micros région de l'île, toutes essences confondues :
 - o Vivario,
 - o Guagno,
 - o Castagniccia,
 - o Plaine orientale,
 - o Haut-Taravo

Environ 13 000 m³ (source : Office National des Forêts) de résineux ont été touchés dans les forêts publiques relevant du régime forestier, pouvant générer des foyers de ravageurs au printemps prochain. Des chiffres dans le privé ?

- Novembre 2015, Les ripisylves du secteur du Golo et de la Castagniccia ont été durement impactées par des crues importantes.

1.5.21. **Sécheresse :**

La période de sécheresse 2015 étendue sur une période de 5 à 6 mois s'est traduite, à l'automne par des rougissements et mortalités sur les secteurs de Figari, Pianottoli, Porto-Vecchio, Cozzano, Sartenais. Plusieurs milliers d'hectares touchés. Les symptômes concernent diverses essences forestières et du maquis.

Ce phénomène a généré l'édition de fiches à large amplitude sécheresse. Les symptômes étant identiques à ceux de de *Xylella fastidiosa*, quelques prélèvements ont été réalisés. Ils sont revenus négatifs

1.5.22. **Dépérissements :**

- Chêne liège :

Pour cette année 2015, le phénomène de dépérissements du chêne liège reste constant dans les secteurs de Porto Vecchio (diffus, arbres isolés) et de Plaine Orientale (secteur du Fiumorbo et de Costa Verde).

- Autres essences :

Des dépérissements multiples par zones ont été observés en Balagne.

1.5.23. Incendies de forêt :

En Corse du Sud, malgré un dessèchement très prononcé notamment sur le littoral, le niveau de risque feu de forêt évalué par Météo-France est resté à un niveau essentiellement sévère dès le mois de juin. Le nombre de feux durant la saison (du 1/7 au 30/9) est demeuré stable (113 par rapport au 99 en 2014 et 178 en moyenne de 1995-2014) pour 158 ha parcourus dont 120 ha pour 2 feux sur Vero et Bastelicca (176ha en 2014 et 861 ha en moyenne)

En Haute-Corse nous avons comptabilisé 260 feux de forêt pour 560 hectares parcourus les principaux feu de forêts de 2015 on été Bastia 55 hectares de gros maquis le 30 /01/15, Speloncato 50 hectares de maquis le 25/07/2015 et Venaco le 17/08/2015 de maquis à pins.

1.6. Animation du réseau :

Regroupement annuel des CO de l'Inter-région sud-est du DSF :

Le regroupement annuel des CO de l'Inter-région sud-est s'est déroulé du 16 au 19 mars 2015 à Marcoux (49).

2. 2)- Perspectives pour l'année 2015 :

2.1. Axe 1 : Les suivis spécifiques

2.1.1. Processionnaire du Pin :

Les hauts de vallée devront encore être surveillés, surtout en rapport avec les lieux touristiques.

Le comptage des placettes permanentes entre janvier et mars devrait permettre de cibler les foyers de pullulation.

2.1.2. *Matsucoccus feytaudi* :

Le suivi des placettes permanentes ainsi que les piégeages vont être poursuivis sur 2016.

Secteur	Localité	Nb pièges	CO
1	Piana	2	Audibert
1	Serriera	1	Audibert
2	Evisa	1	Audibert
2	Guagno-Poggiolo	1	Audibert
2	Murzo-Rosazia	2	Audibert
3	Ghisoni	5	Cerati
4	Solenzara-Bavella	4	Cazaux + Tastevin
5	Chisa	2	Cazaux + Tastevin
6	San-Gavinu-di-Fiumorbo	2	Cazaux + Tastevin
7	Bastelica	3	Cerati
	Total	23	

2.1.3. Dégâts aux jeunes plantations :

Le suivi sanitaire des plantations est maintenu pour l'année 2016 selon les travaux réalisés.

2.1.4. Suivi intensif chêne liège :

La notation des placettes se fera à l'automne 2016.

2.2. Axe 2 : La surveillance du Territoire (invasifs)

2.2.1. Nématode du pin :

Le suivi en partenariat avec la FREDON est maintenu en 2016.

2.2.2. *Cynips* du châtaignier :

Les observations seront poursuivies sur l'ensemble de la région.

2.2.3. *Chalara fraxinea* :

La surveillance sera maintenue sur l'ensemble de l'île.

2.2.4. Capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) :

La surveillance sera poursuivie.

2.2.5. *Xylella fastidiosa* :

***Xylella fastidiosa* souche multiplex :**

Conscient du risque potentiel et en veillant aux avancées scientifiques sur cette bactérie dans le domaine forestier, l'ensemble des C.O. systématiseront des prélèvements sur l'ensemble du territoire régional pour s'inscrire dans une démarche nationale compte tenu de la présence de *X. fastidiosa* sur la zone du pôle Sud Est du DSF.

2.3. Axe 3 : La veille sanitaire

2.3.1. Défoliateurs précoces :

Surveillance maintenue en 2016

2.3.2. Bombyx disparate :

La surveillance générale est maintenue sur l'ensemble de la région, en particulier sur le Cap où une forte défoliation est attendue

2.3.3. Dépérissements :

Les CO poursuivent les observations des symptômes sur l'ensemble de la région.

2.3.4. Scolytes :

La vigilance sera accrue sur les secteurs de chablis 2015.

2.4. Autres actions :

2.4.1. Le réseau de placettes systématiques :

Sur ces placettes est assuré le suivi des dommages forestiers par la notation de l'état des cimes des arbres forestiers.

Il comprend environ 5700 placettes au niveau européens (37 pays) dont environ 540 en France, en 2A : 6 placettes, en 2B : 4 placettes.

Les notations sont annuelles et réalisées par deux Correspondants Observateurs, durant le mois d'août. Les fiches sont remises lors de la journée d'inter-calibration et les résultats sont transmis directement à l'échelon par leurs notateurs.

La répartition des placettes est la suivante :

n° de placette	Notateurs	Localisation	X	Y
2118	Cerati, Lecoq	Barettalli	1175	1788
2126	Cerati, Lecoq	Murato	1175	1756
2137	Cerati, Banchi	Guagno	1143	1708
2144	Cerati, Banchi	Grosseto Prugna	1143	1676
2145	Cerati, Banchi	Corrano	1159	1676
2148	Cerati, Banchi	Zonza	1175	1660
2149	Cerati, Banchi	Pianelli (Sotta)	1175	1644
2133	Cerati, Lecoq	Albertacce	1143	1724
2138	Cerati, Lecoq	Vivario	1159	1708
2147	Cerati, Banchi	Cargiaca		

Les notations sont assurées exclusivement par les agents de l'ONF et du CRPF

Soit en cumul :

Cerati (CRPF) : 10 x 0.5 soit 5 placettes

Banchi (ONF) : 6 x 0.5 soit 3 placettes

Lecoq (ONF) : 4 x 0.5 soit 2 placettes

2.4.2. Les placettes RENECOFOR PL20 et PM20 :

Le REseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers (RENECOFOR) est constitué de 2 placettes en Corse :

- PM20 (Pin maritime - Forêt territoriale de Zonza – commune Zonza) ;
- PL20 (Pin laricio – Forêt territoriale d'Aitone – commune Evisa).

Des notations annuelles des houppiers sont réalisées en été par M.BANCHI et O. CERATI (défoliation, décoloration et observations phytosanitaires générales).

L'observation d'hiver est réalisée par l'agent ONF responsable de la placette (Intervention des CO DSF seulement sur cas de mortalité) ; l'observation de printemps a été supprimée depuis 2008 (débourrage trop tardif des peuplements).

2.4.3. Les diagnostics de peuplement en préalable aux campagnes de brûlage dirigé.

A la demande du SEAT DFCl de l'ONF, des sites forestiers ont été visités afin de diagnostiquer l'état sanitaire global des peuplements avant les chantiers de brûlage dirigés.

Comme cela c'est déjà fait en 2012 pour les brûlages en FC de Zonza en FT de Véro et en FT de Piana, les CO restent mobilisés en 2016 pour cette problématique. Retex sur le secteur d'Asco pourrait être intéressant.

2.5. Regroupement des CO et intercalibration

Le regroupement annuel des CO se fera cette année du 14 au 16 mars à Carcassonne (11).

L'intercalibration des CO se fera au mois de Juillet en Corse.



Coordonnées des Corresponds-Observateurs de Corse :

	Mail	téléphone
Haute-Corse	damien.cazaux@haute-corse.gouv.fr DDTM	
	jalecoq@wanadoo.fr ONF	
	luc.tastevin@haute-corse.gouv.fr DDCSPP	
Corse-du-sud	marc.audibert@corse-du-sud.gouv.fr DDTM	04 95 29 09 24 06 32 64 36 90
	marco.banchi@onf.fr ONF	06 29 81 16 83 04 95 52 98 64
	orso.cerati@crpf.fr CRPF	